

Le ministre de l'Éducation nationale, par l'intermédiaire de la direction générale de l'enseignement scolaire, vient d'adresser une note de recommandations aux recteur·trices afin de fixer les priorités pour la formation continue des enseignant·es à compter de la rentrée 2018.

Si la méthode n'est pas nouvelle, la CGT Éduc'action dénonce des prescriptions qui visent à réduire une nouvelle fois la liberté des personnels à se former selon leur envie et leurs choix, mais surtout à réduire leurs libertés pédagogiques.

En souhaitant ainsi imposer des thèmes de formation axés quasi exclusivement sur le « lire-écrire-compter », pour les 18 h annuelles d'animations pédagogiques et de formation, le ministre met en application son souhait de restreindre l'école à l'enseignement de ces matières jugées fondamentales au détriment des autres.

Si le ministère ne parle que de « consignes » données aux personnels, la CGT Éduc'action dénonce une pratique visant avant tout à formater les enseignant·es et les obliger à appliquer des méthodes qui pourraient se révéler « officielles ». Comment ne pas faire le lien entre ces directives et la mise en place du Conseil scientifique imposé par JM Blanquer et dirigé par S Dehaene (porte-parole des neurosciences) ?

Cet épisode conforte la CGT Éduc'action dans son opposition à la volonté du ministre et sa volonté d'imposer des méthodes de lecture et d'écriture issues des seules approches scientifiques et surtout un strict encadrement de leur travail.

La CGT Éduc'action considère ces recommandations et restrictions comme inacceptables et elle soutiendra toutes les initiatives des personnels pour s'y opposer. Elle rappelle aussi que ces 18 h annualisées peuvent aussi permettre aux personnels d'assister aux réunions d'informations syndicales dans un maximum de 9 h et que c'est un droit. À chacun et chacune d'en user pour faire entendre sa voix.

Montreuil, le 5 avril 2018